

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 mars 2023
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 28

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/04/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/04/2023 (accusé de réception du 07/04/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Marché de fourniture de produits d'entretien - PLG - Protocole indemnitaire pour la période de septembre 2022 à janvier 2023

En application de l'article L6 3° du code de la commande publique, il est proposé d'indemniser l'entreprise PLG, titulaire du marché de fourniture des produits d'entretien depuis le 8 mars 2022 (lots 1, 3 et 4), au titre de l'imprévision sur la période courant de septembre 2022 à janvier 2023.

Le marché relatif à la fourniture et la livraison de produits d'hygiène et d'entretien a été notifié à l'entreprise SAS PIERRE LE GOFF (PLG) le 8 mars 2022.

Ce marché se décompose en trois lots :

Lot 1 : Hygiène corporelle, des sanitaires et essuyage ;

Lot 3 : Articles de droguerie et de restauration, matériels de nettoyage et récupération des déchets ;

Lot 4 : Vêtements et protection jetables.

Par avenants n°01 notifiés le 15 juin 2022, le contrat a été modifié en raison de circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir, à savoir la hausse généralisée des coûts et les pénuries de matières premières, le conflit en Ukraine, ainsi que l'augmentation des prix des fournisseurs, des coûts de fonctionnement (chauffage, électricité, emballages, ...) et des coûts de transport de la société.

Ainsi :

- la clause butoir de 3 % appliquée aux prix catalogue a été suspendue ;

- les modalités de révision des prix du bordereau des prix unitaires (BPU) ont été ajustées afin d'intégrer une révision des prix trimestrielle en remplacement d'une révision annuelle.

Ces modifications étaient applicables à compter de la date de notification des avenants (un pour chaque lot) jusqu'au 7 mars 2023 inclus, date de fin de la période initiale du contrat mais n'ont pas été suffisantes pour résorber la totalité du préjudice d'imprévision subi par le titulaire sur la période de septembre 2022 à janvier 2023.

Aussi, en raison du bouleversement temporaire de l'économie du contrat, après analyse des justificatifs fournis par l'entreprise et afin de ne pas l'exposer à des difficultés financières, il est proposé d'indemniser PLG pour un montant de 9 922,12 euros TTC.

Ce montant est calculé sur les 11 produits commandés entre septembre 2022 et janvier 2023 ayant subi le pourcentage de hausse le plus important.

Le tableau ci-dessous précise le calcul :

Désignation	% de Hausse	% Hausse avec révision retraitée	Quantité pendant période imprévision	PV BPU Actuel	PV après hausse	Ecart tarifaire	Jurisprudence 90 %	Total
TAPIS SOFTEX POUSSIERE 90X150CM GRIS CHINE	18,33%	11,73%	8	41,51 €	46,38 €	4,87 €	4,38 €	35,06 €
EM PLIES V BLANC MAGISTER 20.6X21.5CM 2P 200FTS ECOLABEL X20	76,11%	47,91%	605	22,51 €	33,29 €	10,78 €	9,71 €	5 872,18 €
PAPIER TOILETTE DEVIDAGE CENTRAL 1100 FTS TECHLINE BLANC CX6	43,76%	15,56%	69	20,63 €	23,84 €	3,21 €	2,89 €	199,34 €
ALUMINIUM ROULEAU 200X0,44M 10µ BOITE DISTRIBUTRICE	61,40%	54,80%	30	17,27 €	26,73 €	9,46 €	8,52 €	255,53 €
EM ROULEAU TORK MATIC UNIVERSAL H1 150M BLANC 2PLUS CX6	48,88%	20,68%	111	36,96 €	44,60 €	7,64 €	6,88 €	763,57 €
SAC 100L BD 49µ 820X870MM NOIR C/10X20	27,00%	20,40%	56	19,44 €	23,41 €	3,97 €	3,57 €	199,92 €
SAC 110L BD 42µ 700X1100MM NFE VERT C/8X25	33,30%	26,70%	20	28,77 €	36,45 €	7,68 €	6,91 €	138,26 €
PAPIER TOILETTE RLX 200F BLANC 2PLUS ECOLABEL C/8X12	89,30%	61,10%	130	17,09 €	27,53 €	10,44 €	9,40 €	1 221,74 €
EM PLIES Z ECONATURAL 22.5X24CM 2PLUS 200FTS ECOLABEL CX15	62,48%	34,28%	149	18,11 €	24,32 €	6,21 €	5,59 €	832,44 €
BOBINE 1000FTS BLANC TECHLINE 2PLUS 20X30CM ECOLABEL X2	68,25%	40,05%	116	9,2 €	12,88 €	3,68 €	3,32 €	384,68 €
POUBELLE IMMEUBLE 80L AVEC COUVERCLE PREMIUM MODELE BAS NOIR	11,11%	4,51%	30	15,93 €	16,65 €	0,72 €	0,65 €	19,40 €
TOTAL								9 922,12 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire ou son représentant à valider le montant de l'indemnité versée à l'entreprise PLG, d'un montant de 9 922,12 euros TTC, en application de la théorie de l'imprévision au marché de fourniture de produits d'entretien, lots 1, 3 et 4 pour la période septembre 2022 – janvier 2023.